



Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2023-058

République Française

Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Madame VEREZ née MUSY Marguerite-Marie visant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

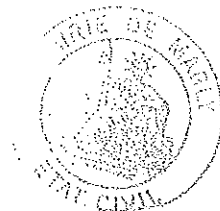
DECIDE

D'accorder l'achat d'une case de columbarium au cimetière communal portant le n° 3395 à Madame VEREZ née MUSY Marguerite-Marie domiciliée à Marly (Nord) – 2 rue Pierre Costa.

Cette concession est accordée à compter du 31 mai 2023 pour une durée de 15 ans, d'une superficie de 1 m2, d'un montant de QUATRE CENT QUATRE VINGT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 02 juin 2023



Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée

Isabelle DUPONT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 08/06/2023
et de la publication le 13/06/2023